

AIPR – ENCADRANT

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des chariots automoteurs à conducteur

DÉROULEMENT

DESCRIPTIF : Ce stage vous permettra d'intégrer et de respecter la réglementation propre à l'intervention à proximité d'un réseau.

Le programme de formation AIPR encadrement et les conditions d'évaluation sont issus de l'arrêté du 15 février 2012.

DURÉE : 1 journée (7 heures)

CONTENU DE LA FORMATION :

- Méthodologie, apports théoriques et pratiques
- Etude de cas et mise en situation
- Evaluation par QCM en ligne encadré par l'Etat

LÉGISLATION :

Stage obligatoire (1er janvier 2018) pour :

- une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier,
- les conducteurs d'engins de chantiers (CACES R372),
- les conducteurs de grues auxiliaires de chargement (CACES R390)
- les conducteurs de véhicule utilisées dans le BTP ou les secteurs connexes



PROGRAMME

- Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux
- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux